

Image not found or type unknown



Un accrochage sans constat

Par **Nacer13014**, le **01/06/2019** à **09:25**

Bonjour, (tout premier message doit commencer par un Bonjour, voir la charte du forum)

Mon voisin m'a heurté le véhicule alors que le mien était un stationnement celui-ci n'a pas d'assurance à ce jour il ne m'a toujours pas établi de constat malgré 6 mois d'attente pourrions-nous faire un nouveau constat afin d'être indemnisé par le fond de garantie ?

Merci

Par **youris**, le **01/06/2019** à **09:40**

bonjour,

même si votre adversaire n'était pas assuré, vous deviez quand même établir un constat amiable et le transmettre à votre assurance.

je crains que 6 mois après l'accident, votre adversaire ne veuille plus rien faire.

salutations

Par **Nacer13014**, le **01/06/2019** à **09:42**

Je vais qd même tenter de lui faire un constat
Merci bcp pour reponse

Par **Tisuisse**, le **01/06/2019** à **10:14**

Bonjour,

Selon les clauses et conditions générales des contrats, conformément au Code des Assurances, tout sinistre pouvant mettre en cause la garantie de l'assureur, doit être déclaré dans les 5 jours (48 h en cas de vol et 24 h pour la mortalité du bétail). Donc, 6 mois plus tard, c'est trop tard et votre assureur risque de refuser votre constat or, vous avez besoin d'une attestation de non prise en charge par votre assureur pour faire intervenir le Fonds de Garantie Automobile, le CIVIS est incompétent en matière d'accident de la circulation automobile.

Par **P.M.**, le **01/06/2019** à **11:06**

Bonjour,

Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages retient une franchise...

Il serait préférable de faire pression sur le responsable pour qu'il prenne en charge la réparation...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Nacer13014**, le **01/06/2019** à **11:24**

Bonjour,

Super article, contrairement à un précédent post, il stipulait qu'il était impossible d'avoir un recours vu le délai dépassé. Merci bcp pour votre article.

Bonne journée.